

Nous avons reçu l'autre jour un rapport intermédiaire du comité des transports ferroviaires concernant l'étude d'un programme de rationalisation des services-voyeurs du CN et du CP sur la ligne Montréal-Toronto-Vancouver. Il est regrettable que la seconde étude qui a été mandatée par le comité des transports ferroviaires, de nature semblable et par laquelle ils envisagent de mener une enquête sur les autres principaux services-passagers des compagnies CN et CP dans la région atlantique se termine en Nouvelle-Écosse.

Il est temps que le Canadien National et la Commission canadienne des transports reconnaissent qu'un chemin de fer transcontinental ne devrait pas se terminer en Nouvelle-Écosse, mais à Saint-Jean de Terre-Neuve. Il est ironique de constater que, tandis que le comité des transports ferroviaires semble s'inquiéter des mesures susceptibles de revaloriser un système ferroviaire transcontinental à Terre-Neuve, il ait adopté une voie contraire, car dans notre province, il a apparemment adopté d'autres critères, et au lieu de revaloriser ceux que nous avons il nous a imposé un service-passagers qui serait inacceptable partout ailleurs au Canada.

J'aimerais faire appel aux autorités, à savoir le ministre des Transports (M. Jamieson) et les représentants du Canadien National, pour qu'elles s'inquiètent davantage des torts affligés aux travailleurs des chantiers du Canadien National, particulièrement les victimes des récents licenciements. Je leur demande d'établir une liaison plus étroite avec les travailleurs du Canadien National à Saint-Jean. J'aimerais suggérer que lorsqu'ils étudieront les possibilités de nos chantiers ainsi que sur les capacités des installations actuelles, ils tiennent compte des chefs des syndicats aux chantiers du CN à Saint-Jean aussi bien que de certains des employés d'expérience qui, après y avoir travaillé des années, ont accumulé des masses de renseignements qui, à mon sens, seraient très utiles au

Canadien National pour déterminer comme je le dis le potentiel des chantiers.

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de répondre ce soir à la place du ministre des Transports (M. Jamieson) qui était à Terre-Neuve et qui est en route pour Ottawa.

Comme le secrétaire parlementaire du ministre l'a expliqué à la Chambre vendredi dernier, la situation des chantiers du CN dépend dans une grande mesure du nombre des contrats que la compagnie peut s'assurer. Comme l'honorable député le sait, il y a normalement un ralentissement à cette époque de l'année. Il en résulte une réduction du nombre des employés. Le Canadien National a prévenu le ministre qu'il cherchait activement davantage de travail à faire aux chantiers et qu'on ferait tous les efforts pour garder le plus d'employés possible jusqu'à ce que les bateaux côtiers se présentent pour l'entretien annuel, généralement en janvier.

La confusion a surgi parce que la compagnie a essayé d'obtenir du travail supplémentaire, croyant qu'elle réussirait et qu'il lui serait possible de maintenir l'emploi au chantier. Mais cette espérance ne s'est pas réalisée. Elle n'a pu obtenir les commandes, d'où la confusion et le fait que les travailleurs ont été de nouveau mis à pied. Le ministre a été en communication directe avec le syndicat des machinistes. Il est au courant des efforts qu'a faits le CN afin de trouver du travail supplémentaire pour le chantier.

Le député a fait diverses observations valables ce soir. Je les signalerai volontiers au ministre, mais je puis lui assurer que le ministre a été étroitement en rapport avec le CN à ce propos, ainsi qu'avec le syndicat, et qu'il croit que le CN fait toutes les démarches possibles pour obtenir tous les travaux que peut fournir la région, afin de maintenir l'emploi au chantier de Saint-Jean.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 11 h 30.)